

LES COMPOSANTES

Les buttes et les plateformes de départ



FONCTION ET DESCRIPTION

La butte ou la plateforme de départ a comme principale fonction de permettre au cycliste de gagner en vitesse en début de parcours pour franchir les sauts ou les obstacles et d'assurer un atterrissage au bon endroit.

Ensuite, elle permet de réguler la quantité de cyclistes qui s'élancent en même temps sur un parcours, ce qui contribue à la sécurité.

C'est également l'endroit où on attend son tour ou l'on observe les autres cyclistes pour s'inspirer (le point de vue surélevé s'y prête bien). C'est donc un endroit social, qui doit être accueillant (bancs, ombre).



Véloparc de Prineville, Oregon / Francis Tétrault



Escalier d'accès, Valmont Bike Park / Marc Jolicoeur

CONCEPTION

La butte de départ peut être constituée de terre, de conteneurs enterrés ou recouverts d'une structure, ou tout simplement construite d'acier ou de bois.

- La butte de terre : faire la fondation en pierre et gazonner les côtés pour minimiser l'érosion;
- La butte constituée d'un conteneur :
 - le conteneur permet l'entreposage d'outils d'entretien, de modules et de signalisation,
 - le conteneur n'est pas conçu pour supporter un grand poids : il doit être renforcé à l'intérieur (ou il faut construire la plateforme de départ autour du conteneur);
- Les panneaux d'information et les règlements y sont affichés;
- La plateforme devrait couvrir un espace suffisant pour au moins 10 usagers;
- Le guide de construction des pistes de BMX de la Fédération québécoise des sports cyclistes¹ donne des détails sur sa conception; les dimensions devront tenir compte de la vitesse prévue sur la piste pour laquelle la butte fournit l'impulsion de départ;
- L'installation d'une grille de départ est peu courante dans les véloparcs.

L'escalier d'accès

- L'escalier d'accès doit être équipé d'un plan incliné ou d'une goulotte pour faire rouler le vélo en le poussant, et ce, pour faciliter l'accès (plutôt que de devoir porter le vélo sur l'épaule ou lui faire sauter les marches);
« Pour un escalier extérieur, la profondeur du giron (marche) doit être comprise entre 24 et 34 cm. La hauteur de la contremarche recommandée est de 14 ou 15 cm. (...) Une main courante de 85 à 90 cm de hauteur (...) sert de garde-corps. »²
- Une main courante d'un seul côté suffit si l'escalier est aménagé à même le sol, puisqu'il n'y a pas de risque de chute; la goulotte ou le plan incliné est aménagé du côté opposé. Si l'escalier est une structure aérienne, deux garde-corps sont requis, avec un dégagement du côté de la goulotte pour que le guidon ne s'accroche pas dans la main courante.

1 <https://fqsc.net/files/bmx/Pages/guide-de-construction-decembre-2013.pdf>

2 Aménagements en faveur des piétons et des cyclistes, Vélo Québec Association, 2009, p. 32.